

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE** MARCHE DE GROS DE L'ÉLECTRICITÉ

13 décembre 2022

### La CRE publie son analyse des prix de gros de l'électricité pour l'hiver 2022-2023 et l'année 2023

A la suite de la flambée de prix de gros de l'électricité cet été, la CRE a interrogé les acteurs du marché français de gros de l'électricité sur leurs stratégies de négoce, dans le but de chercher à expliquer les niveaux des prix atteints. Elle publie ce jour son analyse de l'évolution des prix de gros de l'électricité depuis juillet 2022 ainsi que la synthèse des réponses des acteurs.

Dans le cadre de sa mission de surveillance des marchés de gros, la CRE a communiqué, le 26 juillet 2022<sup>1</sup>, sur son analyse préliminaire des niveaux très élevés des prix de gros de l'électricité en France pour l'hiver 2022-2023 et pour l'année 2023. La CRE a notamment souligné que ces prix étaient décorrélés de la modélisation qui pouvait être faite à partir de l'équilibre offre/demande prévisionnels à cette date, d'une part, et des coûts marginaux des moyens thermiques classiquement utilisés pendant les périodes de tension (centrales à gaz et à charbon), d'autre part, reflétant une anticipation de tension importante.

**Entre les mois de juillet et novembre, les prévisions de disponibilité du parc nucléaire ont connu des révisions à la baisse.** RTE a indiqué dans sa dernière analyse sur le passage de l'hiver 2022-2023 du 18 novembre 2022, que l'équilibre offre demande fait l'objet d'une « vigilance renforcée » en raison des différentes incertitudes qui l'entourent. Depuis la première version de l'analyse de RTE en septembre 2022, la baisse des prévisions de production du parc nucléaire, compensée par la baisse des prévisions de consommation, a conduit RTE à conserver **un niveau de risque sur le système électrique similaire pour l'hiver 2022-2023.**

Finalement la CRE fait évoluer son appréciation des niveaux de prix : les anticipations observées en juillet par la CRE se sont avérées plutôt pertinentes au vu de l'évolution ultérieure de la disponibilité attendue du parc nucléaire pour l'hiver 2022-2023. La compréhension du comportement des acteurs et des sous-jacents de la formation des prix est essentielle pour la bonne surveillance des marchés, et sera également utile pour analyser les éventuels besoins d'évolutions de l'organisation du marché.

- Les réponses des acteurs montrent que, dans la conjoncture de 2022 marquée par de fortes incertitudes sur l'équilibre offre-demande, les niveaux de prix atteints s'expliquent essentiellement par la couverture des risques liés aux activités physiques des acteurs du marché de gros : producteurs, fournisseurs, gros consommateurs principalement.
- **La prudence des acteurs conduit d'un côté à des achats supérieurs à la moyenne des besoins anticipés en volume et de l'autre côté à une réduction des ventes sur les marchés à terme.** Cela contribue mécaniquement à une tension sur les marchés à terme plus forte que celle de l'équilibre physique anticipé, de nature à expliquer, au moins en partie, le renchérissement des prix de gros en France par rapport aux autres pays européens.
- Au regard de la faible liquidité et des prix très élevés et volatils, les acteurs interrogés indiquent **une réduction générale de l'activité de négoce pour compte propre** (ce qui inclut les stratégies dites « directionnelles » ou « spéculatives ») sur les marchés à terme. Par ailleurs, **on observe une faible activité de vente à découvert pour les contrats pour livraison en France l'hiver prochain**, du fait vraisemblablement des niveaux de risques

<sup>1</sup> <https://www.cre.fr/Documents/Publications/Rapports-thematiques/les-prix-a-terme-de-l-electricite-pour-l-hiver-2022-2023-et-l-annee-2023>

13 décembre 2022

élevés portés par ces positions. En l'état des analyses de la CRE, les niveaux de prix de gros élevés constatés ces derniers mois en France ne résultent pas de positions spéculatives qui auraient été prises par un ou plusieurs acteurs.

- Le système électrique français sera très vraisemblablement fortement importateur en moyenne pendant l'hiver 2022-2023, ce qui contraste avec les années précédentes. Or, les capacités d'échange aux frontières pour 2023 n'ont pour la plupart pas été commercialisées avant fin novembre 2022 (à l'exception des interconnexions avec le Royaume-Uni). Les importations correspondantes, nécessaires à l'équilibre offre-demande en France, ne peuvent donc pas être prises en compte sans risque dans les offres sur les marchés à terme. **Certains acteurs ont fait part de leur réticence à prendre le risque d'une exposition à la vente sur le marché français qui ne serait pas couverte par la détention d'une capacité d'interconnexion**, le risque financier associé à de telles positions non couvertes ayant augmenté fortement dans la conjoncture actuelle.

**Dans ce contexte, anticiper la commercialisation des capacités d'échange transfrontalières donnerait plus de visibilité aux acteurs de marché et irait dans le sens de la réduction des primes de risque.** La CRE va engager des travaux en ce sens, en liaison avec les régulateurs et gestionnaires de réseaux des pays frontaliers. Une telle évolution a également vocation à entrer dans le périmètre des évolutions de l'organisation de marché à considérer.

**Sur la base des informations disponibles et à ce stade de ses analyses, la CRE n'a pas connaissance de comportements susceptibles d'être qualifiés d'abus de marché au titre de REMIT<sup>2</sup>, pour les marchés à terme de l'électricité pour l'hiver 2022-2023 et l'année 2023.**

La CRE continuera à analyser les comportements individuels et restera attentive à tout événement susceptible d'avoir un impact sur les marchés de gros de l'électricité.

Contacts presse : [presse@cre.fr](mailto:presse@cre.fr)

*Autorité administrative indépendante, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) veille au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel au bénéfice des consommateurs final*

<sup>2</sup> Règlement européen n° 1227/2011 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 concernant l'intégrité et la transparence du marché de gros de l'énergie (REMIT)

